



CHARTRE D'ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR DE MANIFESTATION

Cette convention répond à la charte du C.O.M.E.

Préambule :

L'Association C.O.M.E. met en place une "charte d'engagement" à l'attention de tout organisateur d'une manifestation, d'un évènement, sur l'espace public.

Cette charte est un engagement moral et pédagogique.

Le C.O.M.E. entend par "manifestation" : toutes organisations/activités ponctuelles ou périodiques, d'ordre sportif, culturel, de loisirs, privé, économique

"L'organisateur" est une association, une collectivité, un club, une personne privée, un groupement d'associations et/ou de personnes.

Objectif :

L'objectif de cette action d'engagement est de sensibiliser l'organisateur et les usagers de la manifestation, sur le thème des déchets produits lors de ces évènements : actions de sensibilisation (informations par voie d'affichage et mise en œuvre de ces actions) et de nettoyage



NOUS :

Intitulé de l'organisateur =

Nom/prénom du responsable =

Coordonnées : tél/mail/adresse =

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

① **Organiser des outils de communication** le moins énergivore possible

② **Installer les contenants** adéquats pour le dépôt des déchets utilisés par les utilisateurs ou par nous-mêmes, lors des manifestations prévues

③ **Prévoir un système de tri** pendant les manifestations prévues

④ **prévoir un affichage adapté** à cette organisation

⑤ **Avoir un souci de sobriété** et écologique sur les objets utilisés à l'occasion de la restauration ou d'animations : emballage, couverts, supports d'activités, etc.

⑥ **Rendre propre** le lieu utilisé après les manifestations prévues

⑦ **Déposer les déchets** (avec l'aide éventuelle des collectivités locales) récoltés, aux endroits prévus à cet effet : poubelles collectives, déchetteries, etc.

⑧ **Enlever tous outils/objets de communication** après l'évènement (affiches, pancartes, flyers, etc.) qui auraient été placés à des endroits non prévus à cet effet sur des espaces privés et/ou publics.

Fait à le

Signature